



Commune de Roche  
Conseil communal

Roche, le 30 septembre 2024

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude du préavis n°33/2024  
relatif à une demande de crédit pour la construction d'une place de jeux communale  
au Grand-Cerclet

	24.09	Séances					Emoluments	Signatures
Rapporteur	M. Christian Delacrétaz	X						
Membres	Mme Stéphanie Koehler	X						
	M. Sébastien Germanier	X						
	Mme Micheline Pilet-Caille	X						
	M. Paulo Teixeira	X						

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis susmentionné s'est réunie le mardi 24 septembre à la Maison de Commune en présence de Madame Aurélie Tulot, Syndique et de Monsieur Thierry Blanc, Municipal. La commission remercie vivement la délégation municipale pour toutes les explications qui ont été données sur cet objet, ainsi que les réponses claires aux questions soulevées.

A noter que la commission des finances était convoquée conjointement. Dans ce contexte, la commission ad-hoc ne s'étend pas en détail sur le volet financier qui est justement l'objet du rapport de la commission des finances.

Sensible aux arguments exposés par la Municipalité, la commission s'est d'emblée montrée favorable au projet de création de cette nouvelle place de jeux communale. Elle tient à mettre en avant les aspects suivants :

- **Besoin** : comme chacun le sait, le quartier du Grand-Cerclet a connu, suite à son rapide développement, une croissance démographique importante ce qui implique une hausse des besoins en termes d'infrastructures dans de nombreux domaines. En particulier, aujourd'hui 83% des enfants du village âgés de 0 à 12 ans y vivent et s'y ébattent. La création d'une place de jeux dans ce secteur est justement un des éléments permettant de répondre à un besoin actuel et réel pour les enfants. Il

apporte aussi une réponse aux vœux émis par la commission de gestion pour la création d'espaces publics accueillants ou de loisirs dans ce quartier.

- **Emplacement** : l'implantation prévue sur la parcelle N° 919 paraît judicieuse, de par sa position centrale dans le quartier. Pour mémoire, si cette parcelle encore non construite existe, c'est suite à la volonté du Conseil communal, exprimée en particulier dans le cadre du préavis 39/2015, et qui visait à réserver cette zone pour un espace public permettant d'y aménager une place de jeux et un lieu de rencontre. Certes une place de jeu principale existe déjà au Pré de la Cava, mais elle se situe de l'autre côté du Village, ce qui n'invite pas forcément les enfants à s'y rendre, pour des questions d'éloignement ou de sécurité du trajet. Ce manque de disponibilité d'une aire de jeux engendre des problématiques de sécurité et de tensions avec des propriétaires privés, dans la mesure où les enfants se retrouvent le plus souvent à jouer dans la rue ou à occuper des places de jeux privées.
- **Qualité de vie** : les jeux font partie intégrante de la vie quotidienne des enfants et sont indispensables à leur développement harmonieux. Une aire de jeux est un endroit privilégié pour les échanges et la sociabilisation, non seulement pour les enfants mais aussi les parents, accompagnants ou habitants de tout âge. C'est donc une composante importante de notre qualité de vie villageoise.
- **Aménagements et sécurité** : les aménagements proposés dans cet avant-projet sont complets, modernes, cohérents, adaptés aux tranches d'âges et intègrent des espaces PMR<sup>1</sup> selon les recommandations de l'AVACAH<sup>2</sup>.  
La commission est convaincue par les jeux proposés et le choix du revêtement en EPDM sous les structures pour des questions de sécurité et d'entretien. Un revêtement de ce type a par exemple été mis en œuvre à la place de jeu de la Coop à Rennaz.  
Les exigences en termes de sécurité sont centrales. Ce type d'aménagement doit être sûr pour les enfants et la responsabilité du propriétaire est très importante.
- **Aspect financier** : l'estimation des coûts du projet a été réalisée par le bureau d'études de Real Sport. A ce stade tous les détails ne sont pas pris en compte mais il s'agit ici d'une enveloppe maximale. En cas d'acceptation du préavis les coûts pourront encore être optimisés et de potentielles subventions pourraient être octroyées.

Lors des discussions et échanges, des remarques ou suggestions particulières sont ressorties. Il s'agit pour l'essentiel des éléments suivants :

- **Aménagement des différents espaces de jeux** : en raison de la proximité immédiate de l'espace pour enfant en bas âge et la balançoire PMR avec les jeux de ballons, la commission trouverait pertinent à ce qu'ils soient permutés avec celui dédié aux plus grands.

---

<sup>1</sup> Personnes à Mobilité Réduite

<sup>2</sup> Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées

- **Point d'approvisionnement en eau potable** : il paraît important que cette place soit équipée d'un point d'eau. La délégation municipale nous a confirmé, que bien que ne figurant pas sur le plan d'aménagement, cela a bien été prévu.
- **Chaleur** : la commission estime important de maintenir le maximum de zone de verdure afin d'éviter d'avoir trop de points de chaleur.  
 Au niveau du revêtement EPDM sous les structures de jeu, on peut aussi jouer sur la teinte pour minimiser les îlots de chaleur tout en évitant des surfaces trop claires qui peuvent constituer des sources d'éblouissement.  
 Pour le parcours prévu en enrobé, une alternative en béton devrait aussi être étudiée. Concernant les tables (mobilier PMR) placées au centre de l'aire de jeux, il paraît aussi fondamental à ce qu'elle puisse bénéficier d'un ombrage durant les périodes de forte chaleur au lieu d'être exposées en plein rayonnement solaire.
- **Sécurisation de l'accès à la place de jeu** : la place de jeux sera sécurisée avec une clôture classique. Le point d'entrée est prévu du côté des bâtiments de la SOCIR pour une meilleure sécurité. Sur ce plan la commission ne trouve pas adéquat la présence de véhicules venant se parquer en bordure de la parcelle 919, justement du côté SOCIR. La délégation municipale a précisé qu'en fait il ne s'agit que de places officieuses et non officielles. Une interdiction de parcage est donc tout à fait possible, incluant par exemple une mise en évidence à l'aide d'un marquage au sol. Des membres de la commission ont également attiré l'attention sur le constat de fort sentiment d'insécurité (vitesses excessives de véhicules, manque de visibilité depuis la RC, ...) relayés par de nombreux parents et autres observateurs, au droit du passage piéton à proximité, sis à la Rue de la Gare, proche de la RC. Qui plus est en plus du trafic piétonnier actuel, la fréquence de passage serait encore augmentée par les enfants en provenance d'autres quartiers. Sur ce point la délégation municipale a mentionné que le plan d'agglomération prévoit une zone à 30km/h à la rue de la Gare avec une piste cyclable prioritaire, mais sous réserve d'une approbation dudit plan.
- **Entretien des installations** : la question s'est posée quant à l'entretien des futures installations. Il est évident que cet aspect est primordial, notamment pour assurer la sécurité des utilisateurs. Selon la délégation municipale, l'entretien pourra être assuré à la fois par le fournisseur de jeux, pour la sécurité spécifique des installations, et le personnel communal pour le reste.
- **Autres emplacements de jeux** : la commission s'est souciée, dans le contexte d'une réalisation du projet présenté, à ce que les autres aires de jeux ne soient pas « laissées à l'abandon » en termes d'entretien et de réaménagement, en particulier celle vieillissante du Pré de la Cava qui a aussi un rôle important. La délégation municipale nous a confirmé que cela ne sera pas le cas.

En conclusion, fort des éléments susmentionnés et convaincue par la réalisation d'un tel projet, la commission vous propose, à l'unanimité, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 33/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la construction d'une place de jeux communale au Grand-Cerlet ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 326'397 TTC pour financer le projet ;
  2. De financer ce montant
    - par de probables subventions ;
    - le solde par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire ;
  3. De prélever le montant des travaux à la charge de la commune sur le fond de réserve 9282.3 « Travaux ».

Ont signé :

Stéphanie Koehler

Sébastien Germanier

Micheline Pilet-Caille

Paulo Teixeira

Christian Delacrétaz



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil communal

préavis prochaines comm  
révision du règlement du cc.

## CONVOCAATION

---

Le Conseil communal de Roche est convoqué en séance ordinaire  
le mercredi 2 octobre 2024 à 20h15  
à la maison des Saulniers

### ORDRE DU JOUR

1. **Adoption** de l'ordre du jour
2. **Présentation du PDI-PA5** par des représentants de l'Agglomération Rivelac
3. **Adoption** du procès-verbal de la dernière séance
4. **Communications** du bureau
5. **Préavis p.32/24** relatif à l'arrêté d'imposition 2025. Rapport de la Commission des finances formée de AEBERHARD Marc, MIJALOVIC Pascal, MARSONI Lucette, MUSTAFA Valmir, CASSELLA Antonio. Suppléants : CRISINEL Maxime, NAGLOO Gilles
6. **Préavis p.33/24** relatif à une demande de crédit pour la construction d'une place de jeux communale au Grand-Cerlet. Rapport de la commission formée de DELACRETAZ Christian, KOEHLER Stéphanie, GERMANIER Sébastien, PILET-CAILLE Micheline, TEIXEIRA Paulo, suppléants : AHMEDI Abdulah, IPCJA Albina, et de la Commission des finances formée de AEBERHARD Marc, MIJALOVIC Pascal, MARSONI Lucette, MUSTAFA Valmir, CASSELLA Antonio, suppléants : CRISINEL Maxime, NAGLOO Gilles
7. **Préavis p.34/24** relatif à une demande de crédit pour l'aménagement d'une place de rencontre et de convivialité aux abords de l'étang du Grand-Cerlet. Rapport de la Commission composée de JORDAN Angela, DELAVY Olivier, ECUYER Jean-Marc, HOLZER Loréane, ALVES Sara, suppléants : MARTIN André, ROBERT-NICOUD Sophie, et de la Commission des finances formée de AEBERHARD Marc, MIJALOVIC Pascal, MARSONI Lucette, MUSTAFA Valmir, CASSELLA Antonio, suppléants : CRISINEL Maxime, NAGLOO Gilles
8. **Communications** de la Municipalité
9. **Divers**

---

**CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT  
TOUTE ABSENCE NON-EXCUSÉE EST PASSIBLE D'UNE AMENDE**

